

# REGLEMENT PARTICULIER

## 2<sup>ème</sup> RALLYE VHC DU PAYS DE SEYSSEL

### Version 1.1

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes, le règlement COUPE DE France des RALLYES VHC 2018, les règles spécifiques des rallyes VHC 2018 (MAJ CD du 24.01.2018).*

### PROGRAMME - HORAIRES

Dates : 2018	Horaires	Informations	lieux
Lundi 11 juin		Parution du règlement et ouverture des engagements	Site internet
Lundi 17 septembre	Minuit	Clôture des engagements	
Samedi 22 septembre Dimanche 23 septembre Vendredi 28 septembre	9h00 à 18h00	Mise à disposition du road book	Hôtel Au Fil de l'Eau 3 Quai du Rhône 749410 Seyssel
Mercredi 19 septembre	20h00	Publication de la liste des engagés et des horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques	Site internet
Samedi 22 septembre Dimanche 23 septembre Vendredi 28 septembre	De 9h00 à 18h00	Reconnaisances ES, trois passages maximum	Toutes les ES
Samedi 29 septembre	7h30-12h30	Vérifications administratives	Salle des Fêtes de Seyssel, 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel
Samedi 29 septembre	8h00-12h45	Vérifications techniques	Parc des Pompiers, 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel
Samedi 29 septembre		Mise en Parc fermé à l'issue des vérifications	Parc des Pompiers, 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel
Samedi 29 septembre	12h30	1 <sup>ère</sup> réunion du Collège	Salle des Fêtes de Seyssel, 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel
Samedi 29 septembre	13h45	Publication des équipages admis au départ, Publication des heures et ordre de départ	Salle des Fêtes de Seyssel, 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel
Samedi 29 septembre	14h30	Départ 1 <sup>er</sup> VHC Etape 1	Parc des Pompiers, 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel
Samedi 29 septembre	18h55	Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> voiture Etape 1	Parc des Pompiers, par Avenue d'Aix-les-Bains 74910 Seyssel

Samedi 29 septembre	30 mn après l'arrivée de la dernière voiture	Publication des résultats partiels de la 1 <sup>ère</sup> étape et heures et ordre des départs de la 2 <sup>ème</sup> étape	Tableau d'affichage Salle des Fêtes de Seyssel, 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel
Dimanche 30 septembre	8h00	Départ de la 1 <sup>ère</sup> voiture Etape 2	Parc des Pompiers, 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel
Dimanche 30 septembre	15h15	Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> voiture Etape 2	Parc des Pompiers, par Avenue d'Aix-les-Bains 74910 Seyssel
Dimanche 30 septembre	30 mn après l'arrivée de la dernière voiture	Publication des résultats du rallye	Tableau d'affichage Salle des Fêtes de Seyssel, 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel
Dimanche 30 septembre	Vérifications finales	Voir article 1.3P	Voir article 1.3P
Dimanche 30 septembre	30 mn après la publication des résultats du rallye	REMISE DES PRIX	Salle des Fêtes de Seyssel, 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Mont des Princes organise les 29 septembre et 30 septembre 2018 en qualité d'Organisateur Administratif et Technique, une compétition automobile nationale à participation étrangère autorisée de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

### 2<sup>ème</sup> RALLYE VHC DU PAYS DE SEYSSSEL.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes en date du **16/07/2018** sous le **N24** et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **563**. en date du **20/07/2018**

#### *Comité d'Organisation*

Président : Patrick BOUVIER

Tél. 06.08.05.60.74 courriel : [p.bouvier17@orange.fr](mailto:p.bouvier17@orange.fr)

Membres : Les membres de l'ASA Mont des Princes

Secrétariat du Rallye, Adresse : 10 Allée de la Marjolaine 74940 Annecy le Vieux

Téléphone : 04.50.32.98.08 Port. 06.86.74.92.63

Permanence du Rallye : salle de fêtes 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel

Dates et horaires : Vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 septembre 2018 9h-17h30

#### *Organisateur technique*

Nom : Jean-Claude PEUGEOT

Adresse : 10 Allée de la Marjolaine 74940 Annecy le Vieux

Courriel : [jcpeugeot@sfr.fr](mailto:jcpeugeot@sfr.fr) Tél. 06.86.74.92.63

### 1.1P. OFFICIELS (en cours de construction)

Fonction	Nom	Licence	Code ASA
Président du Collège des Commissaires Sportifs	JEAN-PIERRE MAUVEAUX	2735	0511
Membres	CURRAT Marc GROROD Janine	5171 8988	0504 0523
Directeur de Course PC	BERTRAND Monique	196916	0511
Directeurs de Course PC Adjoint ES	BERTRAND Pierre MACHETTO Mic	1002 2081	0507 0514
Directeur de Course ES 1.3 ES 5.7.9	RAVIER Isabelle	196916	0511
Directeur de Course ES 2-4 ES 6.8.10	(en attente)		
Médecin Chef PC	DENIS Christophe	xxxx	xxxx
Voiture AUTORITE organisation	PETTEX-MUFFAT Michel	3307	0518
Voiture SECURITE	GIRERD Guillaume	246196	0408
Voiture INFOS	(en attente)		
Voiture TRICOLERE	GRAS Lionel	4063	0523
Commissaires Technique	RACHEX Christian MARTIN Yannick	44181 138098	0518 0507
Relations Concurrents	MAILLET Jean-Paul RAVIER Jean-François	227350 196469	0510 0522
Juge de Fait	MOREL Georges	11762	0501
Chronométrage & Classement VHC	LC CHRONO	-----	-----

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le coefficient en coupe de France VHC pour un rallye national est de 2.

Le Rallye VHC / PEA du Pays de Seyssel compte pour :

- Le Challenge des Rallyes VHC de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes
- la Coupe de France des Rallyes VHC 2018

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter à partir du **mercredi 19 septembre 2018**, l'heure de convocation aux vérifications administratives, sur le site [www.asamontdesprinces.fr](http://www.asamontdesprinces.fr). Les informations concernant les différentes obligations des concurrents seront disponibles sur le site Web et également fournies par courriel pour les concurrents ayant désignés une adresse mail de contact figurant sur leur engagement.

- Vérifications administratives** : elles sont obligatoires et auront lieu à la salle des fêtes place 2 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel
  - o Le samedi 29 septembre 2018 de 7h30 à 12h30
- Vérifications techniques** elles sont obligatoires et auront lieu pour chaque concurrent une demi-heure après leur heure de convocation aux vérifications administratives. Cette heure pourra être modifiée le jour même et elle sera alors précisée aux vérifications administratives. Elles se dérouleront sur la place 11 route d'Aix les Bains 74910 Seyssel
  - o Le samedi 29 septembre 2018 de 7h45 à 12h45

Les vérifications finales seront effectuées :

Adresse : Local Pompiers 11 Route d'Aix-les- Bains 74910 Seyssel

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Conforme au règlement Standard des Rallyes 2018

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye VHC du Pays de Seyssel doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) ASA MONT DES PRINCES c/o JEAN-CLAUDE PEUGEOT 10 ALLEE DE LA MARJOLAINE 74940 ANNECY LE VIEUX la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, au plus tard le **lundi 17 septembre 2018 minuit cachet de la poste faisant foi**.

Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 5, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

### 3.1.6P. Demande de Remboursement

L'ASA Mont des Princes remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne au secrétariat du Rallye par lettre recommandée.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum VHC et VHRS.

**3.1.11P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 490 €
  - Une réduction de 20 euros sera consentie pour chaque licencié ASA Mont des Princes, à décompter du montant de l'engagement.
  - En conséquence pour un équipage 100% ASA Mont des Princes l'engagement est de 450 €.
  - Avec un licencié ASA Mont des Princes sur les deux, l'engagement est de 470 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 580 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du PTH ainsi que permis de conduire.

### 3.3P. ORDRE DE DEPART

**3.1.1P.** Conforme au règlement standard des Rallyes et des Règles Spécifiques Rallye VHC 2018.

**Un reclassement sera effectué sur le résultat de l'ES1**

## ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

**4.1** Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et **J2** (de 1947 à 1990) titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition (1977 à 1981).

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le **1<sup>er</sup> Rallye du PAYS DE SEYSSEL** représente un **parcours total de 353,69 km.**

Il est divisé en 2 (deux) étapes et 3 (trois) sections.

Il comporte **10 épreuves spéciales** d'une **longueur totale de 124,71 km.**

Les épreuves spéciales sont :

- **Samedi 29 Septembre :**
  - o **USINENS** ..... **6,08 Km x 2 (ES 1/3)**
  - o **COL DU CLERGEON** ..... **12,94 Km x 2 (ES 2/4)**
- **Dimanche 30 Septembre:**
  - o **COL DE RICHEMOND** ..... **14,07 Km x 3 (ES 5 / 7 / 9)**
  - o **COL DU GRAND-COLOMBIER** ..... **14,82 Km x 3 (ES 6 / 8 / 10)**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "ITINÉRAIRE".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances seront **obligatoirement faites dans le SENS des Epreuves Spéciales** avec un véhicule de série et conforme au code de la route. A la remise du Road Book chaque équipage recevra 2 autocollants avec un numéro de reconnaissance à coller en haut du pare-brise avant et arrière côté passager sur le véhicule déclaré pour les reconnaissances.

**Les reconnaissances sont limitées à 3 passages par Epreuve Spéciale.**

**La fiche de reconnaissance remplie au STYLO à ENCRE est à remettre obligatoirement aux vérifications administratives.**

**Contrôle Horaire aux DES et AES.**

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le :

- samedi 22 septembre de 9h à 18h
- dimanche 23 septembre de 9h à 18h
- vendredi 28 septembre de 9h à 18h

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE**

Conforme au règlement standard FFSA, ainsi qu'aux règles spécifiques des rallyes VHC 2018 (MAJ CD du 24.01.2018).

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA, aux règles spécifiques des rallyes VHC 2018 (MAJ CD du 24.01.2018) et au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC 2018.

Classement à l'indice de performance (uniquement pour les compétitions nationales).

## **ARTICLE 10P. PRIX**

Il n'y aura pas de dotation en espèces.

Une coupe récompensera les 3 premiers équipages du classement final de la Coupe de France des Rallyes dans chaque Groupe.

Tous les équipages classés seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le dimanche 30 septembre 2018, 30 minutes après la publication du Classement du Rallye sous le chapiteau Parc des Pompiers, 3 chemin de la Fontaine 74910 Seyssel